Bulletin d'informations de la ville de Saint-Barthélemy de Vals

Saint-Barth'Infos

Baille Alexis

PLOMBERIE • CHAUFFAGE
SANITAIRE • ZINGUERIE
SOLAIRE • GÉOTHERMIE
AÉROTHERMIE

04 75 23 40 58

1435 rte de chantemerle les blés - 26240 St Barthélemy de Vals

---

24, rue de Verdun
26240 SAINT VALLIER
Tél: 09 50 35 56 83
Mail: pmjservices@gmail.com

ESPACE INTERNET
FAX
Émission réception

CORDONNERIE
CLÉS
GRAVURE
PHOTOCOPIES
NOIR & COULEUR A4 & A3
TAMPONS
MINUTE RÉALISATION IMMÉDIATE
MARQUAGE PUBLICITAIRE
PLAQUES D'IMMATRICULATION
GRAND CHOIX DE PILES
Piles pour montres / calculatrices télécommandes/clés de voiture...
ET DE BRACELETS DE MONTRES

IMPRIMERIE
Cartes de visites commerciales tracts ...
RELIURE
Plastique métal dos collé
PLASTIFICATION
Jusqu'au format A3

Imprimerie de la Vallée

De la Création à la Réalisation
04 75 23 44 32
imprimerie-vallee.com

Faire-part mariage • Faire-part naissance
Carte de visite et commerciale • Flyer • Affiche • Brochure

ZAE des îles - 26240 SAINT-VALLIER

POMPES FUNÈBRES MARBRERIE

Robert GUIMBAUD

Ouverture 2e chambre funéraire à Hauterives

- Chambre funéraire
- Contrats Obsèques
- Articles funéraires

CHAMBRE FUNÉRAIRE
17, av. Gambetta
26240 SAINT-DONAT
04 75 45 22 33

CHAMBRE FUNÉRAIRE
ZA Les Gonnets Nord
26390 HAUTERIVES
04 75 68 89 52

SARL
GACHE

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

NOUVEAU : Photovoltaïque

NEUF - RESTAURATION - TOITURES
PAVÉS - TRAVAUX PUBLICS
26240 SAINT-BARTHÉLEMY DE VALS
Tél. : 04 75 03 24 94 - Domicile : 04 75 23 12 89

OD'LOC Services

Location Matériel

NOUVEAU

Olivier DESMEURE
04 75 23 24 16
06 84 90 73 06

ZA les iles - 26240 Saint Vallier
desmeure-olivier@orange.fr

TRANS MONTAGNE

Maryse MONTAGNE

Quartier "Les Notes"
Douévas - 26240
St-Barthélemy de Vals

Tél. 04 75 03 20 09
Fax 04 75 03 19 30

Le Mot du Maire

Voilà une nouvelle année qui a commencé dans un froid glacial auquel nous n'étions plus habitués !

Mais cette année 2012 devrait être une année « chaude » en évènements.

Année électorale tout d'abord avec les élections présidentielles fin avril-début mai et les élections législatives mi-juin.

Au niveau local, cette année sera celle du début des études concernant le futur P.L.U (Plan Local d'Urbanisme). Le résultat de ce travail engagera la commune dans son organisation territoriale pour les 10 à 15 ans à venir. Les différents acteurs de cette étude ont déjà été consultés (services de l'Etat, acteurs économiques, représentants des agriculteurs, syndicats intercommunaux,…). Des consultations régulières de la population seront organisées afin d'informer au mieux les habitants sur les projets liés à ce plan.

Dans une actualité plus immédiate, les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif des quartiers Marnas et Sambey vont débuter en milieu d'année. Les travaux des quartiers Palaches et les Dames seront réalisés l'année prochaine. L'investissement conséquent que cela représente est à la hauteur des enjeux de protection de l'environnement auxquels sont attachés les membres de l'équipe municipale.

Je vous informe que les élus, dans un souhait d'information plus régulière, ont décidé d'éditer un document qui sera distribué dans les boites aux lettres chaque trimestre, en parallèle de ce qui existe sur le site internet de la commune, afin de ne pas « laisser de côté » les habitants qui n'ont pas accès à ces nouvelles technologies.

Je vous souhaite bonne lecture de ce nouveau numéro de Saint-Barth'Infos en espérant que 2012 soit pour vous et tous ceux qui vous sont chers, une année de bonheur et de réussite.

Le maire,

Pierre MONTAGNE

Horaires Mairie

Du lundi au vendredi : 10h - 12h & 16h - 18h
Le samedi : 10h - 12h
Tél : 04 75 03 22 19 - Fax : 04 75 03 29 16
Email : ma-stbar@saint-barthelemy-de-vals.fr

Sommaire

Comptes-rendus Conseils Municipaux
4 -15

Infos communales
16 - 20

Les associations
21 - 26

Etat civil
27

Saint-Barth'Infos

Place Jean de la Fontaine
26240 Saint-Barthélemy de Vals
Tél : 04 75 03 22 19 - Fax : 04 75 03 29 16
Contact : ma-sbar@saint-barthelemy-de-vals.fr

Directeur de la publication : Pierre Montagne
Rédaction : Pierre montagne, Commission finance, Commission environnement, Commission urbanisme, Commission voirie, Commission associations et culture.
Crédit photos : sirctom - conseil municipal.
Mise en page - impression : Imprimerie de la Vallée

Comptes-rendus
Conseils Municipaux

Séance du 05 Juillet 2011

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE CONCERNANT LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES LA GALAURE, LES QUATRE COLLINES ET LES DEUX RIVES.

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales dispose qu'il doit être établi dans chaque département un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Le Préfet de la Drôme prévoit dans son projet de schéma, la fusion des Communautés de communes de la Galaure, des Quatre Collines et de la Communauté de communes Les deux rives en une seule communauté de communes.

L'article 35 de la loi prévoit à ce stade de l'élaboration du SDCI que les conseils municipaux des communes concernées ainsi que les organes délibérants intéressés par le projet considéré se prononcent sur celui-ci. Un délai de trois mois a été prévu à compter de la notification.

Considérant l'importance d'atteindre une taille plus importante (20 000 habitants), d'une part pour mieux exercer les compétences et services à la population, et d'autre part pour peser face aux autres acteurs, dans un contexte local et national en mutation perpétuelle,

Considérant le travail déjà engagé depuis fin 2010 entre les trois territoires en vue d'envisager les enjeux et les conditions d'une fusion,

Il est proposé aux élus de donner un avis favorable au SDCI concernant le projet de fusion des trois communautés de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Drôme concernant la fusion des Communautés de communes de la Galaure, des Quatre Collines et de la Communauté de communes Les deux rives en une seule communauté de communes.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE CONCERNANT LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DES VERNETS DE GALAURE

Le Préfet de la Drôme prévoit dans son projet de schéma, la fusion des Communautés de communes de la Galaure, des Quatre Collines et de la Communauté de communes Les deux rives en une seule communauté de communes. Il prévoit

également l'extension des compétences de la nouvelle Communauté de communes pour la gestion du centre de loisirs « Les Vernets de Galaure » actuellement géré par un Syndicat regroupant les Communes de St Uze et St Barthelemy de Vals.

L'article 35 de la loi prévoit à ce stade de l'élaboration du SDCI que les conseils municipaux des communes concernées ainsi que les organes délibérants intéressés par le projet considéré se prononcent sur celui-ci. Un délai de trois mois a été prévu à compter de la notification.

Les élus sont favorables au projet de fusion.

En revanche, s'agissant du projet de dissolution du SIVU Des Vernets de Galaure, il est proposé de donner un avis défavorable au projet de SDCI concernant la dissolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Drôme concernant la dissolution du SIVU des Vernets de Galaure et informe que le Conseil Municipal demande que cette décision soit débattue après mise en place de la nouvelle Communauté de Communes.

RADARS PEDAGOGIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2010

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de réduire le nombre d'accidents de la route sur notre commune, et de sensibiliser les nombreux automobilistes qui traversent le village chaque jour aux dangers de la vitesse, il serait souhaitable de procéder à l'installation de radars pédagogiques. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Magsys pour un montant de 8 006,40 € HT et à cet effet, propose de demander une subvention au profit des amendes de police 2010 auprès du Conseil Général. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite réduire le nombre d'accidents de la route sur notre commune et sensibiliser les automobilistes aux dangers de la vitesse et sollicite une subvention au titre des amendes de police 2010 aussi large que possible

REMBOURSEMENT D'UN BRISE-VUE AU PROFIT D'UN ADMINISTRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les haies d'une habitation, située au quartier les Sables ont été endommagées lors de la préparation du chantier pour l'enfouissement des lignes électriques de la VC5. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 3 voix CONTRE, et 3 ABSTENTIONS, décide de rembourser aux propriétaires la somme de 174,95 € TTC, relative à l'achat de brise-vues suite à la dégradation de la haie de leur habitation.

SDED - REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'Energie SDED consistant à lui transférer les droits à Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département. Pour pouvoir déposer, en propre, un

dossier de demande de CEE, notre commune devrait :

- procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economies d'Energie

- s'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats

- former une personne pour cette activité

Par ailleurs, depuis janvier 2011, le seuil des dépôts de certificats est passé de 1 million à 20 millions de kWh cumac (kilowattheures d'énergies économisés, cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement). Ce seuil ne peut être atteint que par un cumul de travaux importants.

Toutefois, il est possible de confier à un dépositaire commun, c'est-à-dire à une collectivité représentante, le regroupement des certificats produits simultanément par plusieurs communes, afin que ceux-ci puissent être enregistrés en masse sur un seul compte ouvert au Registre Communal. Pour précision, le dépôt effectif des certificats doit être effectué au plus tard un an après l'achèvement des travaux.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer à Energie SDED les droits à CEE issus d'actions éligibles à ces certificats, sur une période de dépôt allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013, pour les opérations dont les justificatifs de réalisation seront produits et transmis en bonne et due forme à Energie SDED ; autorise Monsieur le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à Energie SDED, qui se chargera de monter les dossiers de demande de certificats et de les déposer ensuite. La commune bénéficiera en retour d'avantages ou de contreparties que le Comité syndical d'Energie SDED sera appelé à fixer le moment venu, lorsque les fonds recueillis permettront d'engager une action significative ; autorise Monsieur le Maire à établir annuellement le décompte des CEE générés par la commune, et le cas échéant, d'étudier à terme d'autres modalités de transfert, susceptibles d'être adoptées dans une délibération qui modifierait les termes de la présente.

ASSB FOOT - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Alain BALANDRAS, Président de l'ASSB Foot, demandant à la commune l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €, pour l'achat de matériel pédagogique, et pour le remboursement de matériel endommagé par les écoles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE, et 2 ABSTENTIONS, décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'ASSB Foot afin de rembourser le matériel endommagé par les écoles.

Séance du 23 Août 2011

SHCB-CONFECTION ET FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier de la société Eurest, prestataire de service actuel, nous informant qu'ils ne peuvent plus assumer la confection et la fourniture de repas au restaurant scolaire. Un marché à procédure adaptée a eu lieu, afin de changer de prestataire de service pour la confection et la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire.A l'issue de ce marché, la société SHCB a répondu et fait la meilleure proposition par rapport aux critères donnés.

Monsieur le Maire propose de leur confier la confection et la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de confier la confection et la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire à la société SHCB, sise 100 rue de Luzais à Saint-Quentin Fallavier et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ACTUALISATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 26 juillet 2011, lui notifiant la délibération du Comité syndical du 24 juin 2011 relative à l'actualisation des statuts du Syndicat, dont la commune est membre.

Cette actualisation permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises en matière d'efficacité et de diversification énergétique, en adéquation avec les objectifs du Grenelle de l'environnement. Elle concerne

Gedimat
des fondations aux finitions
adimat
66 ter, avenue Eugène Buissonnet - 26240 SAINT-VALLIER
Tél. 04 75 03 87 60

Europepar
Garage
José RODRIGUES
Réparation toutes marques - Vente véhicules neufs et occasions
VOTRE NOUVEAU CARROSSIER
26240 Saint-Uze
04 75 03 22 52

l'instauration de deux nouvelles compétences optionnelles :

- l'éclairage public,

- la création et l'entretien d'infrastructures électriques de charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

SDED-RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER UN RELAIS DE TELEDIFFUSION DE LA TELEVISION

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu la demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur la commune. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve le projet de raccordement par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ERDF, précise que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier.

S.I.V.A.G - DELIBERATION POUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales dispose qu'il doit être établi dans chaque département un schéma de coopération intercommunale (SDCI).

Le Préfet de la Drôme prévoit dans son projet de schéma le regroupement au sein du SYGRED des syndicats intercommunaux ayant pour compétence l'irrigation, pour notre commune le S.I.V.A.G. Le comité Syndical du S.I.V.A.G a donné un avis défavorable pour cette fusion.

Considérant l'avis défavorable du S.I.V.A.G,

Considérant que la gestion de proximité du S.I.V.A.G est indispensable et que Syndicat souhaite garder la maîtrise du prix de l'eau, des investissements et du fonctionnement,

Considérant que seulement 2% du budget est de l'argent public,

Considérant que la ressource en eau est sur différents bassins

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR et 5 ABSTENTIONS donne un avis défavorable au projet de schéma de coopération intercommunale concernant la fusion du S.I.V.A.G et refuse donc l'intégration du S.I.V.A.G au S.Y.G.R.E.D.

Nous proposons que le S.I.V.A.G reste individuel et qu'il adhère au S.Y.G.R.E.D. pour sa représentation au Comité Sécheresse.

CABINET SASSOULAS-CONVENTION POUR MISSION D'AUDIT TECHNIQUE DE SOLIDITE DE LA MAISON DE RETRAITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les résidents de la maison de retraite les Romarines sont partis pour intégrer un établissement neuf construit à Châteauneuf de Galaure. A cet effet, le bâtiment est vacant et est mis en vente par son propriétaire. Afin d'étudier l'acquisition éventuelle de ce bien, la commune souhaite mandater un cabinet d'expertise pour réaliser un audit de solidité du bâtiment.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'expertise jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention pour missionner un audit technique de solidité de la maison de retraite les Romarines entre la commune et le Cabinet Sassoulas sous réserve d'obtention des documents nécessaires à l'élaboration du diagnostic et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

ADAPEI-PRISE EN CHARGE DES ACHATS DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN DEHORS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de prise en charge pour la participation des achats de fournitures scolaires, incombant aux enfants habitants la commune mais scolarisés en dehors du village. Cette demande concerne 3 enfants de notre commune. Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prendre en charge la participation des achats de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2011-2012 à hauteur de 40 € par enfants soit un montant global

de 120 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Séance du 4 Octobre 2011

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF

Le Conseil Général de la Drôme propose aux collectivités de signer une nouvelle convention, pour une durée de 2 ans, dans le cadre de la participation aux charges de financement de la Médiathèque Départementale de la Drôme des Collines.

Les modalités de calcul de la participation des communes restent identiques à celles de l'ancienne convention qui avait été signée par le GICAM en Novembre 1987.

Sa signature est nécessaire afin de continuer à bénéficier des services de la médiathèque départementale.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve cette convention de partenariat et d'objectif à signer avec le Conseil Général de la Drôme dans le cadre de la participation de la Commune de Saint Barthélemy de Vals aux charges de financement de la Médiathèque Départementale de la Drôme des Collines.

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 01 mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La Commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2% jusqu'au 31 décembre 2014 (Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans).

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS ET D'AQUEDUC EN SOUTERRAIN SUR LES PARCELLES ZH 79 ET ZA 80, POUR L'IMPLANTATION D'UNE CITERNE INCENDIE

Afin de lutter contre les incendies sur le territoire de la Commune, il est souhaitable d'implanter une citerne incendie au lieu-dit « Pied Buisson ».

Cette citerne incendie permettra d'assurer la disponibilité de l'eau sur une zone d'habitation dépourvue de défense incendie.

Il est convenu d'installer cette citerne sur les parcelles cadastrées ZH 79 et ZA 80,

Une convention de servitude de tréfonds et d'aqueduc en souterrain doit être passée avec les propriétaires concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et charge Maître GARRY, Notaire à Saint Vallier sur Rhône, de dresser l'acte correspondant pour le compte de la Commune.

MNT

Par délibération n°10 du 27 février 2007, la commune a souscrit auprès de la MNT un contrat collectif de prévoyance « maintien de salaire ». Ce contrat a pour objet de garantir la perte de rémunération sous forme d'indemnités journalières ou de garanties d'invalidité pour les agents des collectivités locales ayant des arrêts de travail qui excèdent la durée d'indemnisation à 100% prévue par le statut de la fonction publique.

En vertu de ce contrat, le taux de cotisation est de 1,58% de la masse salariale depuis le 1er janvier 2010.

Suite à la loi du 09 novembre 2010 entrée en vigueur le 1er juillet 2011 et portant réforme des retraites, celle-ci a une forte incidence sur les risques d'incapacité et d'invalidité et génère une importante augmentation des prestations.

C'est pourquoi la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) est contrainte de procéder à une modification des garanties du contrat de prévoyance « maintien de salaire des agents » et du taux de la cotisation des agents qui passera de 1,58% à 1,56% au 1er janvier 2012. Il est donc nécessaire de signer un avenant au contrat MNT de « prévoyance collective maintien de salaire » applicable au 1er janvier 2012. La signature de cet avenant est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

TAXI Pascal LEYDIER
Stationnement Saint-Uze n°1
Stationnement Saint-Barthélemy-de-Vals n°1
Transports de malades assis (hospitalisation, dialyse,rayons…)
Transports de colis
Minibus 9 places
Tél. 04 75 03 21 31
Port. 06 09 30 42 74
Conventionné sécurité sociale
Quartier Azieux
26240 La Motte de Galaure
pascal.leydier@gmail.com
SARL De Richaud Frères

RESTAURANT

CUISINE TRADITIONNELLE
PLAT DU JOUR (HORS WEEK-END)
SPÉCIALITÉS
OUVERT TOUS LES MIDIS
Le Village - 26240 ST-BARTHÉLEMY DE VALS
Tél. 04 75 03 93 38

AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

Le Conseil Municipal de Saint Barthélemy de Vals, à l'unanimité, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'instituer une régie de recettes concernant la location des salles communales, avec effet au 01 novembre 2011, pour l'encaissement des produits suivants :

- La location de la salle des fêtes et de la salle des Roches qui Dansent.

- Le coût du chauffage lié à la location de la salle des fêtes.

- Le forfait nettoyage de la salle des fêtes et de la salle des Roches qui Dansent dans l'éventualité où l'état des lieux exigerait un nettoyage spécial.

- Les frais de réparation, de dégradation aux locaux ou au matériel constatés par le personnel communal.

TARIFICATION DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle l'installation d'un monnayeur à jetons pour l'utilisation du chauffage de la salle des fêtes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer gratuitement 3 jetons lors de chaque location occasionnelle de la salle des fêtes, en période hivernale, décide d'attribuer gratuitement 1 jeton à chaque location dans le cadre d'une occupation régulière par une association, décide d'adopter le tarif de 3 € le jeton, pour les jetons suivants, décide d'intégrer ces dispositions au règlement de la salle des fêtes en vigueur, décide d'adopter ce tarif à compter du 01 novembre 2011.

LA CARAVANE A BRICOLE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association « La Caravane à Bricole » dans le cadre de la seconde édition de son festival « La caravane aux mômes » qui se déroulera le 22 octobre 2011.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL COMMUNAL POUR LA PRATIQUE DU YOGA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mise à disposition de la salle de motricité située au groupe scolaire « Pablo Picasso » faite par Madame Andrée BARALON, afin d'y donner des cours de yoga.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de louer la salle de motricité à Mme Andrée BARALON.

Il convient en conséquence d'établir une convention de mise à disposition, moyennant la somme annuelle de 50 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

OPAH - CONVENTION DE GESTION DES SUBVENTIONS DES COMMUNES POUR L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de notre territoire, la Communauté de Communes Les Deux Rives, ses communes membres dont Saint Barthélemy de Vals, avec le soutien financier de l'Etat, l'Anah, et le Département de la Drome ont décidé de mettre en place une « Opération Programmée de l'Habitat de Renouvellement Urbain ».

Cette opération permet d'apporter un soutien financier et technique aux propriétaires désirant améliorer leur logement.

La Communauté de Communes est maître d'ouvrage de cette opération.

Par délibération du 10 mai 2011, le Maire de Saint Barthélemy de Vals a décidé d'octroyer une subvention complémentaire aux aides de l'OPAH.

Afin d'harmoniser les modalités de notification et de versement des subventions aux propriétaires, la Communauté de Communes « Les Deux Rives » propose d'assurer par convention la gestion des subventions des communes.

Les Communes rembourseront leur part de subvention à la Communauté de Communes Les Deux Rives par un appel de participation dans les conditions définies par la convention.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte le projet de convention des subventions de l'OPAH à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes Les Deux Rives.

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 105 000 € POUR LA VOIRIE 2011

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs organismes bancaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 117 317 € POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX COMMERCIAUX ET LOGEMENTS LOCATIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

TERRAIN MULTI SPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, Monsieur le Maire rappelle le projet de réaliser un terrain multisports,

Vu le devis de l'entreprise CASAL SPORT pour la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet d'installation d'un terrain multi-sports pour un coût total estimatif de 42 577,60 € TTC et sollicite du Conseil Général de la Drôme une subvention départementale aussi large que possible.

Séance du 8 Novembre 2011

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION CANTONALE VOIRIE 2012

Le Maire indique à l'assemblée que le montant des travaux de la voirie communale pour 2012 s'élève à 60 000 € HT.Une subvention peut être attribuée à hauteur de 40 % du montant des travaux. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander au Conseil Général une subvention pour ces travaux aussi large que possible.

TAXE D'HABITATION – ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

Monsieur le Maire propose d'instituer un abattement spécial à base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides satisfaisant aux conditions.

Le redevable de la taxe d'habitation, doit adresser avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiants de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées ci-dessus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer cet abattement spécial à la base, sur la taxe d'habitation. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES ROCHES QUI DANSENT A L'ASSOCIATION « ATELIERS D'ORSOLE »

L'association « Ateliers d'Orsole » a sollicité la commune afin que lui soit prêté un local pour dispenser ses cours de théâtre. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prêter à cette association la salle des Roches qui Dansent tous les jeudis de 19h00 à 22h00. Il convient en conséquence d'établir une convention de mise à disposition à titre gracieux, qui sera reconduite annuellement après demande écrite de la Présidente de l'Association. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve le projet de convention à passer entre la commune de St Barthélemy de Vals et l'association « Ateliers d'Orsole ».

ARCHIVES – CONVENTION CADRE D'AFFECTATION DE PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un attaché de conservation du patrimoine, aidé éventuellement par un assistant ou adjoint du patrimoine (archives) est affecté à temps non complet aux communes dépendantes du Centre de Gestion de la Drôme qui en feraient la demande pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

L'agent participera à l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation des fonds d'archives de la

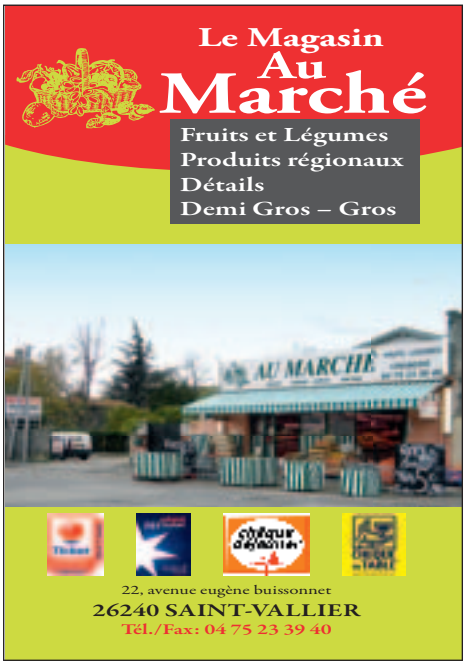

Artisan électricien
Electricité générale Neuf Rénovation
Chauffage VMC Interphone etc.

Daniel COURBY

26240 Saint-Barthélemy de Vals
Tél. : 04 75 03 28 43 - Portable : 06 86 51 11 52

collectivité. Le nombre de journées d'intervention pour notre commune est fixé à quatre jours pour l'année 2012.

Le montant de la prestation est calculé sur une base forfaitaire déterminée par le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Drôme et revue annuellement. Pour information, pour l'année 2011, la participation est de 205 € par jour de travail effectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention cadre d'affectation de personnel à passer avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la mise à disposition d'un attaché de conservation du patrimoine.

SDED – RENFORCEMENT DU RESEAU POSTE LOGNARD

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité au poste Lognard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2011

Certaines rectifications sont à apporter aux ouvertures de crédits prévues par le budget principal 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les ouvertures de crédits prévues par le budget 2011.

PROJET D'AMENAGEMENT DU TENEMENT IMMOBILIER « MAISON BILLON » PAR L'HABITAT DAUPHINOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°44 du 31 Août 2010 concernant la préemption exercée sur la maison d'habitation et le terrain de Madame Mireille BILLON, cadastrés B 310 et B 1605, et l'acquisition de ceux-ci. L'étude d'aménagement de cet ensemble immobilier est confiée à l'Habitat Dauphinois, en vue de créer des locaux commerciaux et des logements locatifs.

M. Le Maire propose à l'assemblée de s'engager auprès d'Habitat Dauphinois. Si l'étude n'aboutit pas à la réalisation des travaux, les frais engagés pour cette étude seront partagés entre la commune et Habitat Dauphinois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier le projet d'aménagement du tènement immobilier « Maison Billon » à Habitat Dauphinois, et décide de partager le coût de l'étude entre l'Habitat Dauphinois et la Commune de St-Barthélemy de Vals au cas où celle-ci n'aboutit pas à la réalisation des travaux

Séance du 6 Décembre 2011

DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2011

Certaines rectifications sont à apporter aux ouvertures de crédits prévues par le budget principal 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les ouvertures de crédits prévues par le budget 2011.

LES CENTRES MUSICAUX RURAUX - AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'ANNEE CIVILE 2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 31 août 2010 pour la signature du protocole d'accord avec les CMR pour un total de 54 heures d'éducation musicale par année scolaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir du 1er janvier 2012, le tarif horaire annuel sera de 1 744,50 €. Conformément à l'article 5 du protocole d'accord portant sur la modification du tarif horaire annuel, il convient de signer un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer l'avenant au protocole d'accord avec les Centres Musicaux Ruraux, stipulant que le tarif horaire annuel sera de 1 744,50 € pour l'année civile 2012, soit une dépense de 2 619,36 € TTC.

SDED – RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE M. MERMET MICKAEL

Monsieur le Maire expose que le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune pour alimenter la construction de M. Mermet Mickaël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet établi par le SDED et approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

CONVENTION DE REMBOURSEMENT PAR M. MERMET MICKAEL DES FRAIS ENGAGES PAR LA COMMUNE POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU BT DE SA CONSTRUCTION

Monsieur le Maire rappelle l'approbation par le Conseil municipal concernant l'alimentation au réseau BT de la construction de M. MERMET Mickaël, lors de cette même séance.

M. le Maire informe le conseil municipal que le raccordement au réseau BT pour la construction de M. MERMET Mickaël ne résulte pas d'une obligation légale et propose au conseil municipal de signer la convention annexée ci-contre qui engage M. MERMET Mickaël à rembourser les frais occasionnés par ce raccordement.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre M. MERMET Mickaël et la commune de St Barthélemy de Vals

SIBG – CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE ET DE TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN DES BOISEMENTS DE BERGES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de son plan de gestion pluriannuel d'entretien des boisements de berge de la Galaure et ses principaux affluents, le Syndicat Interdépartemental du Bassin de la Galaure souhaite intervenir sur la parcelle ZD52 appartenant à la commune.

L'objectif de ce programme d'entretien pluriannuel, défini pour la période 2008/2014, est de se substituer aux riverains et d'assurer les travaux de restauration et d'entretien des berges et de leurs boisement sur le cours de la Galaure et de ses nombreux affluents via une équipe permanente afin de limiter les conséquences de l'abandon (érosion des berges, augmentation des risques liés aux inondations, perte de la biodiversité et des rôles écologiques).

A cet effet, il convient de signer une convention de passage et de travaux pour l'entretien et la restauration des boisements de berges de la Galaure et de ses affluents. Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention de passage et de travaux pour l'entretien et la restauration des boisements de berges de la Galaure et de ses affluents.

DEFIBRILLATEURS - CONTRAT DE MAINTENANCE SECURITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'achat de deux défibrillateurs installés au stade de foot Roger Billon et à la salle des fêtes.

Afin de conserver ce matériel en bon état de marche, il convient de passer un contrat de maintenance avec l'entreprise Dupont.

Ce contrat de maintenance a pour objet la vérification et l'entretien du matériel, et il est conclu pour une durée d'un an, à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction, sans que la durée totale puisse excéder 5 ans.

Le montant pour la première année est fixé à 225 € HT par défibrillateur. Ce montant sera réactualisé annuellement à la date de renouvellement du contrat. Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature du contrat de maintenance des deux défibrillateurs à passer avec l'entreprise Dupont pour un montant annuel de 225 € HT par appareil, réactualisé annuellement à la date de renouvellement du contrat.

SALLE DE MOTRICITE - ETUDE ACOUSTIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la salle de motricité, utilisée par les enfants de l'école maternelle, par l'école de danse ainsi que par le yoga présente de grosses lacunes d'un point de vue acoustique.

Afin de remédier à ce problème il est proposé de réaliser une étude acoustique pour la salle de motricité. Il s'agit de mesurer la réverbération propre de la salle et d'apporter ensuite des solutions de traitement acoustique optimisées.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Beaudet Acoustique pour un montant de 500 € HT. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de réaliser une étude acoustique dans la salle de motricité et approuve le devis de l'entreprise Beaudet Acoustique pour un montant de 500 € HT.

I.T.E.P DE PONT BRILLANT - PRISE EN CHARGE DES ACHATS DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN DEHORS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de l'Institut Thérapeutique

OPTIQUE Krys - AUDITION SANTÉ
Christine et Dominique BOISSON
Lunettes - Lentilles - Appareils auditifs
Horaires d'ouverture : du mardi au samedi 9h - 12h / 14h - 19h
OPTICIEN Krys
29, rue de Verdun
26240 Saint-Vallier
Tél./Fax 04 75 23 19 23

Educatif et Pédagogiques de Pont Brillant de la prise en charge pour la participation des achats de fournitures scolaires, incombant aux enfants habitants la commune mais scolarisés en dehors du village. Cette demande concerne un enfant de notre commune. Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge la participation des achats de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2011-2012 à hauteur de 40 €.

Séance du 3 Janvier 2011

CIRQUE WILLIAM DUMAS-ATELIERS ET SPECTACLE POUR LES ENFANTS DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle que la commission culture et la commission éducation organisent des ateliers et un spectacle pour les enfants des écoles du 1er au 7 avril 2012. Il s'agit entre autres d'une initiation aux arts du cirque ouverte aux enfants de 4 à 12 ans.

Monsieur le Maire propose de signer avec le cirque William DUMAS, une convention aux termes de laquelle le cirque s'engage à organiser des ateliers de découverte des arts du cirque et un spectacle scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir entre la commune de Saint Barthélemy de Vals et le cirque William DUMAS, le montant des prestations qui s'élève à 2 400 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2012 POUR LE TERRAIN MULTI-SPORTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'un terrain multi sports pour permettre aux enfants et adolescents de se rencontrer et partager des moments de détente autour du sport.

Monsieur le Maire précise que ce terrain multi-sports serait implanté à proximité du groupe scolaire, en lieu et place de l'ancienne piste de skate et permettrait également d'être utilisé par les enseignants en toute sécurité.

Cette installation peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012 (DETR).

Le devis estimatif est de 35 600 € HT, soit 42 577,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'installation d'un terrain multi sports, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 25% auprès de la Préfecture de la Drôme au titre de la DETR 2012 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces se rapportant à ce dossier.

DIVISION DE LA PARCELLE C 978 QUARTIER BESSE. CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'EXTENSION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. MOREL Michel souhaite diviser une parcelle de terrain située Rue du 8 Mai 1945 en deux lots distincts en vue d'implanter de futures habitations.

Après consultation du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, il s'avère que le réseau n'existe pas au droit de la parcelle ou n'est pas suffisant. Il conviendrait de réaliser un raccordement d'environ 50 m sur le domaine public jusqu'en limite de la parcelle.

Les frais engendrés par ces travaux s'élèvent à 2 069,40 €.

Afin de réaliser l'opération projetée, M. Le Maire propose de passer une convention avec M. MOREL Michel pour que le coût supporté par ces travaux soit pris en charge par le propriétaire du terrain.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre M. MOREL Michel et la Commune de St Barthélemy de Vals et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'OPAH-RU : CREATION D'UN SECTEUR D'EXCLUSION DES AIDES DE L'OPAH POUR LES IMMEUBLES « FRENES » « BOULEAUX-SAULES » LE QUARTIER DES RIOUX – COMMUNE DE SAINT-VALLIER

Le Conseil municipal a délibéré favorablement pour s'engager dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement urbain (OPAH-RU) réalisée sur l'ensemble des communes du territoire de la Communauté de Communes Les Deux Rives.

Ce programme vise, par la mise en œuvre de l'ensemble des volets d'actions, le

EURL des Blaches
ARMAND Jean-Paul
TRAVAUX PUBLICS - TRANSPORTS
ASSAINISSEMENT

Tél. 04 75 03 29 63
Port. 06 85 73 73 99
Fax 04 75 03 93 41

Quartier les Blaches - VILLENEUVE - 26240 ST-BARTHÉLEMY DE VALS

Hôtel - Restaurant
Le Maximilien

M. CLAVEL Thierry

Cuisine traditionnelle - Cuisses de grenouilles - Friture
Gratin de ravioles - Plats cuisinés emportés
Portages des repas à domicile - Terrasse Ombragée
Fermé le samedi midi et le dimanche soir

Pont de St-Uze - 26240 Saint-Uze
lemaximilien@live.fr

Tél. : 04 75 03 92 08
Fax : 04 75 23 25 71

développement d'une offre privée en logement locatif social et le maintien des propriétaires occupants à leur domicile par des travaux d'amélioration et d'adaptation.

Le partenariat est formalisé par une convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain » entre l'Etat, l'ANAH, le Département de la Drôme, les communes membres de la Communauté de communes Les Deux Rives et la Communauté de communes Les Deux Rives, pour une durée de 5 ans.

Conformément à l'article 12 de la convention, il est proposé un avenant n°1 concernant le volet copropriétés dégradées.

En effet, le bailleur public, Drôme Aménagement Habitat (DAH), soutenu par des financements de l'Etat, du Département de la Drôme, de la ville de Saint-Vallier et de la Communauté de Communes les Deux Rives, souhaite engager un projet d'intervention spécifique sur les immeubles des Rioux, destiné à enrayer la ségrégation sociale et la dégradation des copropriétés.

Sur ce secteur, DAH est déjà propriétaire de 22 logements dans les copropriétés des Rioux

et souhaite acquérir 11 logements dans les immeubles « Frênes » et « Bouleaux-Saules » dans un objectif d'étendre le statut de copropriétés et permettre un traitement d'ensemble des immeubles concernés.

Compte tenu de ce dispositif,

Il est proposé de modifier la convention d'OPAH-RU par avenant et notamment l'article 5 « volet copropriétés dégradées » et l'annexe 1 « dispositif opérationnel d'OPAH » concernant l'ensemble des périmètres.

Les trois immeubles en copropriétés « Frênes » et « Bouleaux-Saules » concernés par l'action de DAH dans le quartier des Rioux à Saint-Vallier sont exclus des aides de l'OPAH-RU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°1 à la convention d'OPAH - RU créant un secteur d'exclusion des aides de l'OPAH-RU pour les trois immeubles en copropriétés « Frênes » et « Bouleaux-Saules » dans le quartier des Rioux à Saint-Vallier, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'OPAH.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2012- ASSAINISSEMENT QUARTIERS MARNAS/SAMBEY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en place de l'assainissement dans les quartiers Marnas/Sambey. Après discussion la décision est prise de valider la première tranche Marnas/Sambey qui fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR. Les travaux des quartiers les Dames/Palaches seront effectués dans un deuxième temps.

Cette création de réseaux d'assainissement peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012 (DETR).

Le devis estimatif est de 449 412 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 25% auprès de la Préfecture de la Drôme au titre de la DETR 2012 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces se rapportant à ce dossier.

CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL – GARANTIES STATUTAIRES MODIFICATION DES CONDITIONS PARTICULIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la loi 2010-1330 du 09 novembre 2010 portant réforme des retraites, les conditions particulières relatives au contrat d'assurance du personnel sont modifiées à compter du 01 janvier 2012.

Sans modification des garanties et des franchises actuelles, les nouveaux taux de cotisations seront établis comme suit :

- Agents CNRACL : 5,58% au lieu de 4,71%

- Agents IRCANTEC : 1,11% au lieu de 0,94%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications proposées par l'assureur CIGAC pour l'assurance du personnel et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Séance du 7 Février 2012

ASSAINISSEMENT QUARTIERS MARNAS/SAMBEY/PALACHES - AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a confié au

Artys Systems

JGB PROTECTION

• ALARME
• TÉLÉSURVEILLANCE
• VIDÉOSURVEILLANCE

2, avenue Désiré Valette
26240 Saint-Vallier
Tél. 09 50 07 03 79
Fax : 09 55 07 03 79

Jean-Gilles BERRUYER
06 07 78 10 99
jgbprotection@free.fr

ERBTP des Collines
ÉTUDES RÉALISATIONS BÂTIMENTS TRAVAUX PUBLICS

Travaux de terrassement et VRD
Particuliers et Entreprises
Aménagement et petite maçonnerie

Z.A. Les Aires - 26330 CHÂTEAUNEUF-DE-GALAURE
Tél. 04 75 68 62 56 - Fax 04 75 68 53 25

bureau d'études SED la réalisation des missions PRO-ACT-VISA-DET et AOR pour l'extension des réseaux d'assainissement aux quartiers Marnas et Sambey ainsi que Dames et Palaches.

En ce qui concerne le quartier Sambey, la réalisation de la phase AVP (non prévue initialement) est nécessaire afin d'étudier les différentes solutions de tracé possibles et leur coût respectif, le tracé initial retenu ne pouvant être réalisé.

L'estimation initiale pour les quartiers Marnas et Sambey était de 320 000 € HT. Après étude en phase Projet, le montant de l'opération s'élève à 405 420,65 € HT. En ce qui concerne les quartiers les Dames et les Palaches, le montant de l'opération passe de 266 000 à 366 120,45 € HT en raison des coûts liés à la réfection de la voirie départementale.

Une mission complémentaire comprenant la phase AVP a également été confiée au bureau d'études pour la réalisation de deux antennes nouvelles aux quartiers Dames et Palaches. Le coût de ces antennes est de 48 851,25 € HT pour les Palaches et 37 635,70 € HT pour les Dames, soit un total de 86 486,95 € HT.

Egalement, du fait de l'augmentation des montants des travaux, il convient de revoir le forfait de rémunération du bureau d'études SED :

- Quartier Palaches : 3,60 % du montant HT des travaux soit 13 180,34 € HT

- Quartiers Marnas et Sambey : 3,60 % du montant HT des travaux soit 14 595,14 € HT

- Antennes nouvelles Dames et Palaches : 7% du montant HT des travaux soit 6 054,09 € HT, soit 38 479,57 € HT et 46 021,57 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec1 abstention et 14 Voix POUR autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CHARGE DE FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération n°45 prise le 24 juillet 2007 concernant la signature avec le Centre de Gestion de la Drôme d'une convention de mise à disposition d'un agent compétent qui assure les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Conformément aux articles 6 et 7 de la convention, celle-ci est renouvelée par tacite reconduction avec une durée d'intervention déterminée annuellement.

Le Centre de Gestion propose la signature d'un avenant pour cette convention, qui fixe une intervention d'une durée de deux jours, dont une journée passée sur site. Ce temps imparti permettra de faire le point sur l'évolution de l'organisation interne de la prévention des risques professionnels dans notre collectivité et de visiter à nouveau les locaux et activités du personnel communal.

Les frais relatifs à cette fonction pour la Collectivité et pour l'année 2012 sont de 588 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de signer l'avenant à la convention de mise à disposition d'un agent chargé de fonction d'inspection et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

P.L.U – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la commission urbanisme du 17 janvier 2012. La commission, avec l'aide de la DDT, a auditionné 2 bureaux d'études qui ont concouru pour mener l'étude de l'élaboration du P.L.U.

Après étude des dossiers la commission souhaite retenir le bureau d'études AD HOC AMENAGEMENT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le bureau d'études AD HOC AMENAGEMENT, domicilié 27 rue de la Villette à LYON, dont l'offre est établie à 25 614,00 € HT soit 30 634,34 € TTC, décide d'appliquer des frais de pénalités au bureau d'études conformément au CCAP en cas du non-respect du délai d'engagement mentionné dans l'acte d'engagement, sollicite auprès des services de l'Etat une subvention aussi large que possible et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

SAGE (SCHEMA D'AMENAGEMENT DE GESTION DE L'EAU) -VALIDATION DU PROJET SAGE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet de création d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Molasse Miocène et alluvions de la Plaine de Valence ».

BAR
MESONA
26240
ST-BARTHÉLEMY-DE-VALS
04 75 03 20 26

Boulangerie
Pâtisserie
Nadège et Benoît
ANDRÉ
"Le Village"
26240 St Barthélemy de Vals
04 75 03 23 03

Le périmètre est composé de 107 communes en Drôme et 59 en Isère sur une superficie totale d'environ 2 400 km² qui englobe en totalité la commune de St Barthélemy de Vals.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et approuve le périmètre du futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Molasse Miocène et alluvions de la Plaine de Valence » et émet un avis favorable sur son intégration au futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Molasse Miocène et alluvions de la Plaine de Valence ».

ACHAT TERRAIN DE M.BESSET- PARCELLE B 1312

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er janvier 1990, la commune loue un terrain situé le Village-cadastré B 1312 d'une superficie de 4 227 m² appartenant à M. Michel BESSET.

Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable d'acquérir cette parcelle située en zone NDri au Plan d'Occupation des Sols, proposée à la vente.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit pour la commune d'acquérir cette parcelle au prix de 4 500 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle section B 1312 pour une superficie de 4 227 m² appartenant à M. Michel BESSET pour un montant global de 4 500 €, mandate Maître CROZAT, Notaire à St Donat pour établir l'acte, approuve la prise en charge par la commune des frais de notaire, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

AIRE DE JEUX-DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

La Commune de Saint Barthélemy de Vals qui compte près de 1 900 habitants ne dispose pas de lieu spécifique pouvant accueillir les enfants et les parents.

L'installation d'une aire de jeux viendrait en complément des équipements mis à disposition de la population dans le cadre des loisirs et du sport. Ces équipements sont un terrain de football, un terrain de tennis, un terrain de boules, une base de loisirs intercommunale, un city stade en cours d'aménagement, un espace Place de la Liberté …

L'aménagement d'une aire de jeux permettrait d'offrir des activités spécifiques pour les enfants et un lieu de rencontre et d'échange.

Vu le devis de l'entreprise COALA pour la fourniture et l'installation de l'aire de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'installation d'une aire de jeux, approuve le devis de l'entreprise COALA d'un montant de 25 855,90 € HT soit 30 923,66 € TTC, décide de demander au Conseil Général de la Drôme une subvention pour ces travaux aussi large que possible, sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant notification de la subvention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces se rapportant à ce dossier.

ASSOCIATION LEO LAGRANGE-CONVENTION D'UTILISATION HALL D'ENTREE SALLE DES FÊTES ET SALLE DES ROCHES QUI DANSENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°35 du 10 Mai 2011, approuvant l'avenant à la convention de prêt du hall de la salle des fêtes à l'association « Paroles de St Vallier ».

Monsieur le Maire rappelle également à l'ensemble des élus que l'association « Paroles de St Vallier » n'existe plus et que désormais l'association LEO LAGRANGE a en charge le pôle enfance/jeunesse à la Communauté de Communes les 2 Rives.

Il convient donc de passer une convention de mise à disposition avec cette nouvelle association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition soit du hall d'entrée de la salle des fêtes soit la salle des Roches qui Dansent à l'association « LEO LAGRANGE », les jeudis de 17h30 à 18h45 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du local communal.

AUTO-ECOLE de la GALAURE

Clara LO VECCHIO

FORMATION B - AAC

Permanence du bureau :
Lundi / Mercredi / Vendredi de 18 h. à 20 h.
Mardi / Jeudi de 19 h. à 20 h.
Samedi de 11 h. à 12 h.

27, rue Pierre Semard **26240 SAINT-UZE**
Tél : 04 27 45 74 20 - Port. : 06 23 28 35 90

Lunettes optiques
Lunettes de soleil
Lentilles

Regard des Collines
Adeline Gambarelli Opticienne Diplômée

- Conseils
- Tiers payant mutuelles
- Facilités de paiement
- Garantie casse

Ouvert du mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 19h
Le samedi
de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h

49, rue Louis Poulenard ST UZE - Tél. 04 75 31 13 82

Infos Communales

// Périodes Electorales 2012

Cette année, vous êtes appelés à venir voter pour deux élections différentes :

- les élections **Présidentielles** : les **22 avril et 6 mai 2012**
- les élections **Législatives** : les **10 et 17 juin 2012**

Si vous ne pouvez pas vous présenter le jour de ces élections, vous avez la possibilité de vous rendre à la Gendarmerie de Saint-Vallier pour mettre en place une procuration.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous connecter sur le site Service Public à l'adresse internet suivante : http://vosdroits.service-public.fr/F1604.xhtml

// Aménagement Carrefour de Villeneuve

La décision d'aménager le carrefour de Villeneuve (croisement de la route départementale 112 et de la voirie communale 13) a été prise dernièrement.

Contrairement aux informations qui avaient été données à la mairie, le SYTRAD et le Conseil Général étaient prêts à financer cette opération.

C'est ce qui a été indiqué lors d'un point avec la presse organisé par Alain Genthon, Conseiller Général, et Serge Blache, président du SYTRAD en présence du Maire, Pierre Montagne.

La Municipalité est heureuse de voir aboutir ce dossier qui permettra de sécuriser ce carrefour, devenu de plus en plus dangereux avec l'augmentation du trafic routier. Les travaux devraient débuter fin 2012/début 2013 après l'achat nécessaire de quelques parcelles.

Le financement sera assuré aux 2/3 par le Conseil Général et au 1/3 par le Sytrad. Le coût total est estimé à 370 000 € par les services de la Direction des Routes du Département.

> Lutte contre les cambriolages

Depuis plusieurs semaines, la gendarmerie observe une certaine recrudescence des vols et cambriolages. Leurs unités ont adapté leur service afin d'endiguer ce phénomène et garantir le meilleur niveau de sécurité publique à votre profit.

Toutefois, pour améliorer votre tranquillité et prolonger l'action des forces de l'ordre, nous nous permettons de vous adresser quelques conseils :

- Veillez au verrouillage effectif de vos différentes ouvertures (dont garages et porte-fenêtre) et à leur résistance face à l'emploi d'outils d'effraction (pieds-de-biche notamment)
- Photographiez vos objets de valeur et notez les numéros de série.
- N'utilisez pas les cachettes classiques (armoires, pots de fleurs...) pour cacher argent liquide, bijoux et autres valeurs.
- Méfiez-vous des démarcheurs, quémandeurs, pseudo-agents de l'Etat ou d'entreprises de services : ils sont peut-être en repérage. En cas de doute, demandez-leur une carte professionnelle.

Dans votre intérêt et celui de vos voisins, n'hésitez pas à signaler sans délai à la gendarmerie tous les comportements que vous jugeriez anormaux ou suspects. Un renseignement anodin peut être utile et constituer une aide précieuse pour les enquêteurs (signalements d'individus, marque, couleur, immatriculation des véhicules...). La sécurité publique est la préoccupation de tous.

Les gendarmes sont en permanence à votre écoute. Pour cela contactez la brigade locale au 04 75 23 08 23 ou faites le 17.

// Une ATSEM à l'honneur

Beaucoup d'émotion, ce vendredi 16 décembre, pour Mme Sabine MERMET qui s'est vue remettre par le maire de notre commune, Pierre MONTAGNE, la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale d'Argent pour vingt années de services comme ATSEM à l'école maternelle publique.

Mme MERMET a été titularisée dans ses fonctions en septembre 1991, mais a commencé sa carrière en mai 1987 auprès des enfants de la maternelle.

// Dénomination Numérotation des rues

Dans le cadre d'un partenariat avec La Poste, la Municipalité a mis en place le « raccordement postal » dans la commune.

Chaque habitation pourra être rapidement localisable, ce qui facilitera grandement l'accès des sapeurs-pompiers, du SAMU, des médecins et gendarmes…

La technologie du GPS se développe et le raccordement postal permettra aux livreurs et à vos connaissances de se rendre plus facilement chez vous.

Une commission d'élus et non élus a recensé les voies. Le numéro attribué correspond à la distance (arrondie) en mètre par rapport au début de la voie.

Vous devez venir en mairie aux horaires d'ouvertures habituels, retirer votre plaque numérotée qui vous sera donnée gratuitement.

Vous devrez signaler à tous vos correspondants votre nouvelle adresse. Des sites internet peuvent vous aider dans cette démarche (changement-adresse.gouv.fr…). Les principaux organismes ont été informés de la mise en place du raccordement postal dans notre commune pour vous faciliter la tâche (CPAM, CAF, EDF, GDF, France télécom…). Vous devez tout de même les contacter pour leur donner votre nouvelle adresse. Pensez également à la carte grise de votre véhicule.

Il faut un peu de patience et de compréhension. C'est un travail qui facilitera la vie pour de nombreuses années mais une période d'adaptation est nécessaire.

Vous avez reçu un certificat d'adresse par la Poste. La base de ce document est le cadastre. Tous les membres de votre foyer n'apparaissent pas sur ce certificat, ou seul le nom de jeune fille apparait. Vous avez la possibilité de demander un nouveau certificat d'adresse, qui vous sera fourni par la mairie.

Pour cela vous devez nous fournir les informations suivantes :

Nom (que vous souhaitez voir apparaitre), Prénom, Complément d'adresse, Adresse : N° et nom de la voie (suivant le certificat que vous avez reçu)

// Journée Rivières propres

La commune organise un ramassage des déchets aux abords des cours et des plans d'eaux le samedi 7 avril 2012.

// Radars Pédagogiques

Vous avez du remarquer la présence de deux radars aux entrée Est et Ouest du village, encadrant ainsi la zone «30», vitesse que les automobilistes arrivent rarement à respecter.

Question technique, ces radars sont du même type que les radars répressifs avec une précision de 98 %, ils sont autonomes et se rechargent par un panneau solaire (économie d'installation et de consommation). Ils enregistrent toutes les données reçues et permettront ainsi de mieux connaitre la circulation dans le village (comptage par tranche horaire et hebdomadaire, vitesses et excès de vitesse).

Ils sont bien sûr réglés pour être verts jusqu'à 30 km/h et rouges au-delà, programmés aussi pour ne plus afficher la vitesse quand celle-ci est trop excessive, afin de ne pas provoquer des tentatives de records parmi les irresponsables de passage.

Un avertissement supplémentaire par l'allumage d'un petit flash au-delà de 50 km/h rappellera aux plus «rêveurs» qu'ils sont dans une agglomération !

// Banque Alimentaire

La commune distribue tous les mois des colis de la banque alimentaire aux familles habitant sur la commune et qui sont dans le besoin. Ces distributions sont faites sous conditions de ressources.

Pour tous renseignements, merci de contacter le secrétariat de mairie au 04 75 03 22 19.

// Installation du City-Stade

Un city stade a été installé place des Sources au début du mois de mars. Il s'agit d'un concentré d'activités sportives sur un seul et même équipement. Football, handball, hockey, tennis, volleyball, basketball… des dizaines de pratiques sportives seul ou à plusieurs.

Le city-stade sera en accès libre et gratuit. Petits et grands pourront se réunir dans ce lieu de rencontre.

// Centre culturel Léo Lagrange

Les deux animateurs du centre culturel Léo Lagrange, Alexandra et Ali, en partenariat avec la Communauté de Communes les Deux Rives, accueillent les jeunes de notre commune âgés de 14 à 17 ans **tous les jeudis de 17h30 à 18h45** dans le hall d'entrée de la salle des fêtes communale ou dans la salle des Roches qui Dansent.

Les objectifs de ces rencontres sont de dialoguer avec nos jeunes et de recueillir leurs idées de sorties, d'activités et de projets pour les vacances.

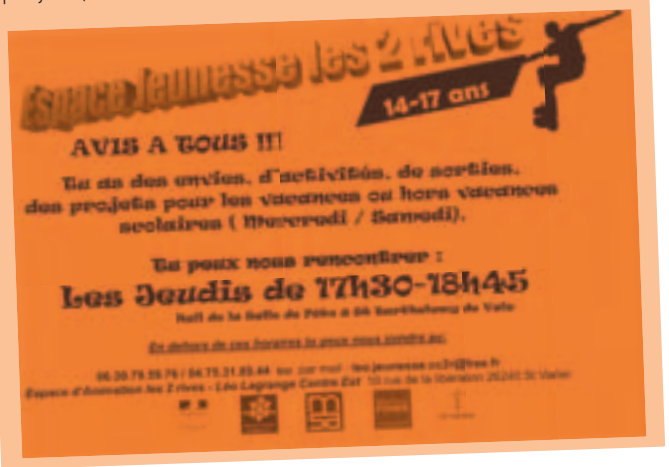

NOUVEAU

// Marché semi-nocturne

La municipalité de Saint-Barthélemy de Vals et le Comité de Foires organisent un MARCHE SEMI-NOCTURNE tous les vendredis, Place de la Victoire (devant les Pompiers) et Rue du Vercors (traversée du Village), de 16h à 21h30. Vous y trouverez de l'alimentation, des vêtements, des chaussures, etc.

// Rivières en fête 2012

Le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Galaure (SIBG) organise la 2ème Fête de la Galaure, le samedi 2 juin 2012 à la base de Loisirs de Mureils, au bord de la Galaure.

Au programme : des promenades découvertes, des expositions thématiques, des dessins et des peintures, des stands et animations, des jeux d'eau, une conférence, un repas…

Contacts et renseignements :
SIBG – Marie-Alix ALLEMAND : 04 75 68 71 25

// Repas des Séniors

Dimanche 20 novembre 2011 a eu lieu le traditionnel Repas des Seniors (offert par la municipalité).

C'est le chef François Vincent et son équipe du GALAURIA qui a régalé les 140 convives.

Les conscrits avaient répondu présents pour assurer bénévolement le service, comme le veut la tradition.

Un diaporama de belles photos sur la montagne a accompagné le repas.

Les Séniors ont beaucoup apprécié les chansons proposées par « GIS »Animation, un duo venu spécialement de Saône et Loire, qui n'a pas hésité à mettre à contribution quelques élus.

// Collecte ordures ménagères

Depuis le 2 janvier 2012, la tournée de ramassage des ordures ménagères par le SIRCTOM se fait le vendredi et non plus le mercredi.

// Gestion des crues de la Galaure

La commune avait pris des engagements auprès de la population concernant les inondations. Les pré-études faites sur le cours d'eau en rapport avec le contrat de rivière avaient permis de cibler les aménagements qui pourraient éventuellement diminuer les risques d'inondations dans notre village (confluence de l'Emeil, en favorisant l'extension de crue coté St Uze).

Après plusieurs rencontres avec tous les intervenants, un accord a été conclu, afin d'associer ce projet aux deux communes : St Uze et St-Barthélemy de Vals.

Dans le cadre du contrat de rivière les services de l'Agence de l'Eau se sont engagés à effectuer et financer une expertise hydraulique courant 2012, au niveau du pont de Villeneuve jusqu'au pont de St Uze.

// Assainissement

La Municipalité affirme son désir d'assainir les quartiers de la commune qui sont encore en assainissement autonome. Après le Hameau de Villeneuve, ce sont les quartiers Marnas, Palaches, Sambey et les Dames qui vont être raccordés au réseau d'assainissement collectif (environ 60 foyers).

Les études pour les travaux d'assainissement de ces quartiers sont lancées. Aujourd'hui, la commune en est au stade de la consultation pour le choix de l'entreprise qui fera les travaux. Ceux-ci seront effectués en deux tranches :

- Marnas et Sambey : courant 2012

- Dames et Palaches : courant 2013

Egalement, il a été entrepris des chantiers de réparation ou d'entretien des canalisations du village, parfois bouchées (du Clos de la Buissonnière à la caserne des pompiers par exemple), parfois cassées par déformation du terrain, parfois à améliorer, notamment en cas de fortes précipitations.

// Protection Marais du Vernais

Le Marais des Vernais est situé à l'entrée des gorges de la Galaure. Il s'est développé sur les rives de l'Emeil, avant sa confluence avec la Galaure. Il est à peu près certain que ce marais a été jadis plus important. Il remontait probablement les rives de l'Emeil jusqu'en amont du hameau de Villeneuve. L'autoroute, qui passe juste à l'est du hameau de Villeneuve, a profondément modifié cet ensemble marécageux.

De nos jours, le marais proprement dit n'occupe plus que les bois situés entre l'autoroute et la Galaure. L'aulnaie et son sous-bois sombre recèle cours d'eau, mares et même résurgence. Au début du siècle, les botanistes pouvaient encore observer ici un ensemble de plantes rares liées au marais (Œillet superbe, Violette des marais, Trèfle d'eau, Laîche de Daval…). Certaines peuvent encore l'être de nos jours.

D'autres ont été découvertes dernièrement. Des prospections récentes ont ainsi pu mettre en évidence l'une des rares stations drômoises de la Fougère des marais. Autre espèce remarquable, le Castor d'Europe apprécie particulièrement ce secteur. Présent le long de la Galaure, on peut ici en remarquer les troncs rongés, barrages et autres travaux. Plusieurs amphibiens trouvent, eux aussi, dans le marais, des conditions idéales pour leur reproduction (Grenouille rousse et Grenouille agile, Triton palmé, Salamandre tachetée…). Le Pic épeichette, quant à lui, est un hôte caractéristique de ces boisements humides. Il aménage une cavité dans une des branches des grands arbres du marais pour y faire son nid. Ce pic, à peine plus gros qu'un moineau, se repère à son tambourinage. Les chauves-souris plus discrètes, fréquentent, elles aussi, le marais. Elles y trouvent une nourriture abondante. Un Vespertilion de Natterer a, ainsi, été détecté en chasse au-dessus du marais. Il est probable que plusieurs autres espèces soient découvertes prochainement.

La commune avait souhaité relancer le débat sur la protection de ce site, afin de le protéger des différentes nuisances pouvant l'affecter, au niveau de son fonctionnement hydraulique que l'on connait pour ses fonctions naturelles d'absorption des eaux en période de crue (zone tampon), et de son intérêt environnemental pour sa richesse de ce milieu.

Ce projet du plan de gestion des marais des Vernais fait partie du contrat de rivière, c'est donc le SIBG qui sera maitre d'ouvrage et qui financera celui-ci.

// Plan local d'urbanisme

REVISION DU PLU DE SAINT-BARTHELEMY DE VALS

Lancement du PLU

La commune de Saint-Barthélemy de Vals lance la révision générale de son Plan d'occupation des sols (POS) en Plan local d'urbanisme (PLU). Suite à la réalisation de plusieurs études préalables sur le village, et notamment une approche environnementale de l'urbanisme (AEU), la phase de diagnostic du PLU débute.

Qu'est-ce que le PLU ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui a deux fonctions principales :

Un outil stratégique de planification urbaine qui permet de :

- analyser, prévoir et organiser l'avenir du territoire
- exprimer une vision stratégique de l'aménagement
- dessiner la géographie de Saint-Barthélemy de Vals de demain
- localiser les emplacements réservés pour les voies et ouvrages publics, les installations d'intérêt général, les espaces verts,…

Un outil juridique et opérationnel qui :

- définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal
- détermine les droits à construire de chaque parcelle publique ou privée
- s'impose à tous : particuliers et administrations
- sert de référence à l'instruction des diverses demandes d'occupation et d'utilisation du sol : certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalable, permis d'aménager,…

Pourquoi réviser le POS en PLU ?

Plusieurs objectifs généraux ont été définis :

- redéfinir les surfaces urbanisables en prenant en compte les risques naturels
- assurer une véritable mixité sociale et diversité de l'offre pour répondre aux besoins en terme de logements en suivant des formes urbaines variées
- l'extension maîtrisée et harmonieuse de l'urbanisation en cohérence avec le niveau des équipements publics et des services
- le respect de l'environnement par la préservation des équilibres territoriaux entre les zones urbaines, les zones d'activités économiques, les zones cultivables et les espaces naturels
- la mise en place d'un maillage de voies pour favoriser les déplacements doux
- la prise en compte des besoins futurs en équipements à vocations sportive et culturelle

La concertation : pourquoi ? comment ?

La concertation avec la population a pour objectifs de présenter les principales données relatives au PLU, d'informer le public sur l'avancement du PLU et d'échanger au fur et à mesure de son élaboration.

La concertation s'organisera notamment autour des modalités suivantes :

- des articles dans la presse locale
- des réunions publiques
- une exposition permanente en mairie

L'exposition sera prochainement mise en place en mairie et consultable aux heures d'ouverture du public : lundi (10h - 12h & 16h - 18h), mardi (10h - 12h & 16h - 18h), mercredi (10h - 12h & 16h - 18h), jeudi (10h - 12h & 16h - 18h), vendredi (10h - 12h & 16h - 18h) et samedi (10h - 12h).

Prochaine étape : la présentation du diagnostic

La première étape du PLU consiste à établir un diagnostic à l'échelle du territoire communal. Le diagnostic sera présenté à la population lors d'une réunion publique qui se tiendra mi 2012 à une date qui sera précisée dans la presse locale.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter la mairie de Saint-Barthélemy de Vals : Tél. 04 75 03 22 19

// Guide entreprises

AVIS AUX ENTREPRISES / COMMERCANTS / AUTO-ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE

La commune de Saint-Barthélemy de Vals souhaite réaliser un guide des entreprises de la commune. Si vous souhaitez apparaître dans ce guide, merci de contacter le secrétariat de mairie à l'adresse mail suivante : ma-stbar@saint-barthelemy-de-vals.fr qui vous informera de la marche à suivre.

Les Associations

// ADMR Service à la personne ! St-Uze / St-Barthélemy de Vals

"Une activité en augmentation et la mise en place d'un nouveau service, le portage de repas".

Personnes âgées, handicapés, familles, garde d'enfants etc…. L'ADMR peut vous rendre service afin de rester chez vous le plus longtemps possible, ou assumer une grossesse difficile avec une aide aux familles pour la maison, ou s'occuper de vos enfants avec une TISF (Technicienne

d'Intervention Sociale et Familiale).

Pour 120 clients, nous avons 25 salariées à temps partiel (Aides à Domicile, Aides aux Familles ou Auxiliaires de Vie). Une Secrétaire Administrative gère les plannings de travail, les remplacements, les urgences, les divers congés, et autres tâches administratives. Une dizaine de bénévoles encadrent ou font des visites aux personnes aidées.

Depuis le 7 mars 2011, nous sommes dans de nouveaux locaux, gracieusement mis à notre disposition par la Mairie de SAINT-UZE. La Municipalité de SAINT-BARTHELEMY nous a attribué une subvention pour aider à compléter notre mobilier: armoire, tables, chaises…, nos locaux étant plus vastes et nos dossiers plus importants.

Le Portage de Repas est en route : le tarif basé sur les revenus de chacun est dégressif. Le coût du portage est déductible à 50 % des impôts.

Les menus sont agréables et équilibrés avec : repas normaux, mixés ou repas tenant compte des régimes particuliers (cholestérol, diabète…) avec 1 entrée, plat légumes et féculents, viande ou poisson, fromage, dessert, pain et potage pour le soir.

D'autre part, pour la 2ieme année, notre Association a organisé son repas annuel le 8 octobre 2011. Quatre-vingt-dix personnes étaient présentes. Notre souhait : que des personnes aidées et leurs familles participent plus nombreuses à cette journée très conviviale. Cela ajouterait un lien d'amitié entre les aidés, leurs familles et les aides à domicile, ainsi que le bureau et les bénévoles.

Pour toute information concernant une demande d'aide ou pour intégrer l'Equipe des Bénévoles, vous pouvez contacter les responsables :

- Mme Françoise MONTEIL, Présidente : 04 75 03 92 26 ou 06 74 45 66 55
- Mme Odette REYNAUD ST-UZE : 04 75 03 22 33
- Mme Jacqueline GIRAUD ST-BARTHELEMY : 04 75 03 20 76
- Ou la Secrétaire qui assure les permanences au bureau : 8, Rue Hector Revol ST UZE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h

Tél. 04 75 23 43 76
admr.saintuze.saintbarth@orange.fr

SARL ROBIN SAINT-UZE

BOUCHERIE Viande 1er choix provenant essentiellement d'élevages de notre région

CHARCUTERIE FABRIQUÉE MAISON Spécialités saucisson sec caillette dromolive

TRAITEUR Buffet repas, plats cuisinés à emporter, plat du jour

Possibilité portage de repas à domicile

Titres restaurant acceptés **Tél. 04 75 03 93 34**

// Comité des fêtes

Nous sommes une association inter génération composée en 2011 de 12 membres et d'une dizaine de personnes non membres venant occasionnellement nous renforcer.

Cette année, nous avons organisé pour votre plus grand plaisir

- Une belote,
- Le défilé du Carnaval avec dégustation de bugnes,
- La chasse aux œufs aux Roches qui dansent,
- Le vide grenier à Villeneuve et sa pétanque,
- Le feu d'artifice du 14 juillet,
- L'animation de la vogue avec le corso, le feu d'artifice, la structure gonflable dans la salle des fêtes,
- La randonnée pédestre et cycliste et sa soupe à l'oignon,
- La bourse aux jouets,
- La visite du Père Noël avec dégustation de cacao, vin chaud, papillotes et mandarines,
- Le marché artisanal de Noël.

Pour la bonne organisation et gestion de nos manifestations, pour la sécurité de tous et la pérennité de notre association, nous vous invitons vivement à venir nous rejoindre. Nous avons fortement besoin de personnes motivées, pour nous aider, nous apporter de nouvelles idées, mais surtout continuer à animer notre village et organiser autant d'animations en 2012.

Pour toute information :
comitedesfetes26240.e-monsite.com

// Bibliothèque de la Fontaine

Outre la soirée spectacle du 12 février sur LA GOURMANDISE en chansons par M. et Mme Carton, le moment fort de l'année 2011 a été l'exposition montée le jour de la foire d'automne.

Les associations de la commune ayant une activité à caractère sportif étaient invitées à se présenter.

Pour chacune, un grand panneau (que certaines avaient composé elles-mêmes) évoquant leurs activités (photos, textes, affiches, etc.) a permis aux visiteurs de mieux connaître ou de découvrir ces clubs : ASSB Foot, Boule Joyeuse, Art de la Danse, Gym et Loisirs, Moto-Club, Triathlon Club des Deux Rives, Gym Volontaire, Pétanque des Vernets.

La bibliothèque est ouverte les mercredis et les vendredis de 16h à 18h.

// Gymnastique volontaire

Sport Santé

Depuis sa création en 1974, notre association a bien évolué. Elle a pour but d'améliorer notre condition physique. Elle développe l'activité physique donne l'occasion de mieux se connaître.

Elle permet de découvrir ses propres capacités fonctionnelles.

Les objectifs

Cette année nous faisons ¼ h de plus par cours, et nous pouvons améliorer encore nos séances.

Les deux premiers cours sont gratuits (pour essai).

Les cours de Gymnastique volontaire se déroulent les mercredis après-midi à la salle des fêtes de Saint-Uze (sauf vacances scolaires).

Le premier cours Gym d'entretien : de 16h 45 à 18 h

Habilité motrice, Dépenses énergétiques, renforcement musculaire global, Souplesse, Equilibre, exercice de coopération d'opposition, Body rooling, Gym mémoire, Progressions et tests.

Le deuxième cours Gym tonique : de 18h10 à 19h25

Cardio, training, stretching, Renforcement musculaire global et spécifique, Dépenses énergétiques, Body rooling, Evolution sur exercices pour voir progression.

La gymnastique

Tous les mercredis nous retrouvons Myriam, notre animatrice depuis bientôt 10 ans.

Elle est appréciée de tous pour ses compétences et sa gentillesse.

La fédération organise la semaine bleue.

Plusieurs activités ont été proposées aux choix : équilibre, séance GV fitball, yoga, randonnée, tir à l'arc, escalade. Cette journée s'est déroulée sous un soleil radieux, les activités ont été pratiquées en salle ou en pleine nature, un car étant prévu pour le trajet.

L'assemblée générale est au mois de décembre suivie du tirage de la tombola et une soirée pizza.

Vous avez 70 ans passés et vous souhaitez faire de la Gymnastique DOUCE d'entretien, veuillez contacter Mme GUDIN au 04 75 03 92 28 pour tous renseignements complémentaires sur l'ouverture d'une séance le mercredi après-midi.

Voilà pourquoi vous pouvez venir avec nous, il vous suffit de prendre à boire, une serviette, un pantalon confortable et une paire de chaussures. Accessible à tous, sérieuse mais décontractée et ludique, la Gym vous attend nombreux à la salle des fêtes de Saint Uze.

// Truite de la Galaure

Au-delà de la gestion piscicole (empoissonnement, alevinage, mise en place de réserves de pêche…), nous réalisons tout au long de l'année des actions et travaux visant à améliorer les cours d'eau (aménagement de seuils piscicoles, entretien des berges).

De plus, nous poursuivons cette année notre projet sur l'aménagement du cours d'eau « Le Bion » avec le lycée technique Les Mandailles, les 2 écoles primaires de Claveyson, le SIBG et la fédération de pêche de la Drôme. Un nouveau parcours à réaliser est programmé.

Nous avons pu organiser le samedi 2 avril 2011 une matinée « rivière propre » avec l'implication de la municipalité de La Motte de Galaure. C'est dans la bonne humeur qu'une quarantaine d'enfants accompagnés de leurs parents ou grands-parents ont participé au ramassage de ces divers objets qui détériorent notre belle nature. La matinée s'est terminée devant la salle omnisports où enfants et adultes se sont retrouvés pour le verre de l'amitié.

date à retenir :

- le samedi 23/03/12, journée « Rivière propre ».

// Sapeurs pompiers

25 sapeurs-pompiers

- 1 lieutenant chef de centre
- 1 adjudant-chef : adjoint au chef de centre
- 1 médecin capitaine
- 1 adjudant
- 2 sergents chef
- 6 caporaux chefs
- 3 caporaux
- 10 sapeurs

3 véhicules

- 1 camion-citerne lutte contre les incendies,
- 1 véhicule secours aux victimes
- 1 véhicule polyvalent 4X4.

Interventions 2011

Secours à personnes	89
Accidents de circulations	19
Incendies	32
Interventions diverses	20
Dispo. previsionnels et autres missions	7
Chaine de commandement	16
Total	**175**

// Recrutement

Rejoignez les sapeurs-pompiers de Saint Barthélemy de Vals et le corps départemental des sapeurs-pompiers de la Drôme. Vous avez plus de 16 ans, vous souhaitez devenir sapeur-pompier volontaire La prochaine session de recrutement aura lieu au printemps 2012 pour un engagement au 1er juillet.

Renseignements : Ltn Ludwig MONTAGNE - Chef de centre : 06 60 90 89 95

// Triathlon Club des 2 Rives

Cette année encore, le triathlon des Collines organisé par le TC2R a remporté un grand succès. C'est chaque année un véritable coup de projecteur sur la base de loisirs du lac des Vernets rendue agréable par les actions du SIVU.

Une animation sportive attirant des athlètes de tout horizon et de tout niveau, seul ou en famille et traversant huit communes de la Galaure dont St Barthélémy de Vals.

Le club du TC2R comprend une team enfants de 8 à 17ans. Cette école de triathlon poursuit son chemin avec la formation de deux nouveaux initiateurs qui viendront compléter les deux déjà présents.

Parmi les enfants, Fanny et Gabriel sont allés cette année représenter les couleurs du TC2R aux championnats de France de Triathlon jeunes dans la catégorie minime.

Les entraînements sont assurés par les initiateurs titulaires du brevet fédéral «BF5» diplômés par la Fédération Française de Triathlon.

La team adulte du TC2R représente une trentaine de triathlètes de tous niveaux et plusieurs débutants ont été accueillis cette année, bienvenue à eux et bonne chance à tous pour l'année 2012.

Pour tous renseignements :
Secrétariat : a.courbis@orange.fr
Ecole triathlon : gilles.courbis@wanadoo.fr

Date du prochain triathlon des collines
Dimanche 22 juillet 2012

// SIGAL' Ecole de chant / Spectacle

vous accompagne des balbutiements aux prouesses vocales (association loi 1901).

L'atelier baby sing (éveil musical) Public : de 6 mois à 3 ans

Réveil de l'esprit et du corps par le biais de l'action musicale.

L'intérêt de l'éveil musical n'est plus à démontrer et on reconnaît aujourd'hui les influences positives sur l'enfant.

- Influence sur la vie sociale : l'éveil musical développe l'écoute donc l'expression vocale, le respect des autres donc la socialisation et l'ouverture au monde.
- influence au niveau du corps : l'éveil musical par la mise en action du corps tout entier développe les facultés motrices, et la conscientisation du schéma corporel
- influence sur la vie affective : en étant dans « le faire », l'enfant canalise ses pulsions et acquiert confiance en lui.

Atelier d'éveil musical

Initiation rythme et voix Public : de 3 à 5 ans

1/ Développement de l'écoute : stimuler l'écoute : éduquer l'oreille et « entendre en conscience » : CAR ECOUTER C'EST PLUS QU'ENTENDRE ! (C'est accepter certains sons et en rejeter d'autres.)

- Ecoute intérieure, écoute extérieure avec dissociation des sons.

2/ Développement du rythme : fort/faible long/court lent/rapide

- Recherche dans le corps (coordinations psychomotrices)
- Application avec des instruments.
- Polyrythmies

3/ Favoriser le développement vocal : Jeux de voix, apprentissage de mélodies simples

Initiation Rythme et voix

Les cours de chant Public de 7 à 77 ans

Concept : acquérir et développer les bases de la technique vocale et d'interprétation (expression scénique)

Cours individuels et de groupes (3 à 4 personnes)

Formation à la scène par l'élaboration de comédies musicales, présentées annuellement et encadrées par des professionnels de la scène (régisseurs son et lumières) .

Après le son et lumières en plein air de juillet dernier, mobilisant plus de 200 personnes, dans la folle aventure de « l'enfant des roches (ou la légende de celles qui dansent) », voici naitre :

XX/XY (ce tout petit chromosome marquant une si grande différence entre les hommes et les femmes).

Spectacle musical en préparation, qui sera joué les 14, 20 et 21 avril salle Désiré Valette à St Vallier.

Pour tout renseignement concernant les cours ou les spectacles :
Site : sigalchant.weebly.com
Mail : sigalchant@aol.com
Tel : 06 08 98 31 67

// La Caravane à bricoles

Samedi 22 octobre c'était la seconde ! A croire que ce festival n'aime que le soleil… 400 personnes se sont déplacées pour écouter, regarder, manger, s'émerveiller…

Au menu de la journée conte et musique ont rythmé la matinée, puis ce sont les sardines qui nous ont gratifiés d'une inauguration des plus… décalée merci au passage aux conseillers de s'être déplacés en si grand nombre !

Ensuite c'était l'heure du miam (les crêpes étaient toujours aussi bonnes !).

L'après-midi a vu surgir un zèbre, un conteur, encore des sardines, un patron de bar, un magicien… un poil dragueur et un ingénieur en pifomètre… rien que ça !

Le bilan de la journée est plutôt bon, dorénavant à nous de rebondir sur une troisième édition en octobre 2012 ! mais pour le moment on est en hibernation… pour mieux réfléchir à la suite à donner à cet événement…

Pour nous retrouver :
www.lacaravaneabricole.fr

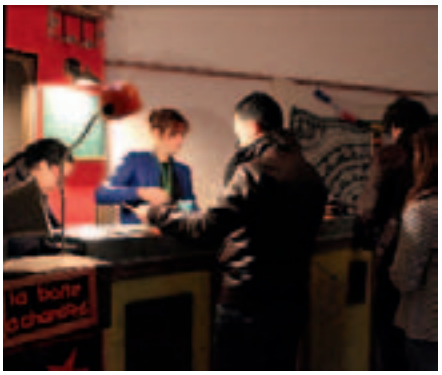

// Services aides @venir

L'association Services Aides @venir a vu le jour en mai 2011 au cœur du Village de Saint-Barthélemy de Vals (à la place de l'ancienne boucherie).

Elle obtient un agrément de qualité, de service et d'aide à la personne par la Préfecture de la Drôme.

Elle intervient aux côtés de personnes ayant besoin d'une présence occasionnelle ou régulière au domicile pour tous les gestes du quotidien : aide à la toilette (hors soins médicaux), aide aux transferts, aide à la prise et à la préparation des repas, aide administrative, prévention cutané, aide pour un retour d'hospitalisation, organisation de déplacements, ménage, repassage, petit bricolage et jardinage…

Elle propose aussi, grâce au personnel qualifié, une garde de jour comme de nuit, mais aussi un accompagnement auprès de la famille ayant un proche en fin de vie.

Elle est composée d'une équipe de 4 personnes :

- 2 aides-soignantes (dont Mlle Isabelle BONURA, responsable de l'association)

- 1 auxiliaire de vie diplômée d'Etat

- 1 secrétaire comptable qui assure les permanences les lundis et jeudis.

Nous sommes joignables 7 jours sur 7 au 04.75.23.84.32 ou en cas d'urgence au 06.82.31.68.51.

Site web : www.saav.fr

L'association s'occupe de tout, n'hésitez pas à nous contacter.

// Le Club des roches qui dansent

« Le Club des Roches qui Dansent » est l'association comptant le plus grand nombre d'adhérents de Saint-Barthélemy de Vals (210, plus 10 extérieurs). Les bénévoles du Bureau se réunissent tous les mois afin de discuter et projeter diverses animations pour ses adhérents et pour les adhérents des Clubs nord Drôme, et des Ainés Ruraux, coté Herbasse et Royans.

L'année commence par le traditionnel Loto doté d'une Télévision 82 cm écran plat, divers appareils ménagers, plats en porcelaine Revol, lots de coiffure et bijoux, entrées de piscine, chapons, dindes, pintades, poulets.... Lots qui font des heureux aux quines et cartons pleins.

L'encaissement des cotisations se fait lors du tirage des Rois, où l'on déguste pogne et verre de l'amitié avant les parties de cartes ou les discussions.

Puis réunion des clubs amis aux concours de cartes en janvier et novembre et aux concours de Pétanque en juin.

Début février le repas dansant regroupe les membres des divers clubs, mais avec la crise et le froid, celui de cette année, a eu moins de monde. Mais la journée a été bonne et belle pour les présents.

Les adhérents peuvent profiter de voyages d'une journée. En juin 2011 nous avons passé une extraordinaire journée à Vulcania, consacrée aux Volcans d'AUVERGNE, superbement présentés en 3D, visions d'éruption, comme si nous y étions, visions futures... une magnificence !

Le 13 décembre 2011 un repas de Noël gratuit a réuni 120 personnes. Puis le 23 décembre, 146 colis ont été préparés et distribués par les membres du bureau, aux personnes de plus de 70 ans.

Et l'année s'est terminée pour tout le monde avec la fête familiale de Noël et le réveillon du Jour de l'an.

Et c'est reparti pour une nouvelle année. Bien qu'un peu en retard sur le calendrier, « Le Club des Roches qui Dansent » vous souhaite une bonne année 2012, et surtout une bonne santé et une année d'amitié et de solidarité.

Le Bureau rappelle que tous les mardis de 14 à 18 h, salle des Roches qui Dansent, vous pouvez venir passer un après-midi amical en jouant aux cartes, à la pétanque aux beaux jours ou simplement en discutant. Cette rencontre est gratuite pour les membres qui désirent se distraire un peu.

Les «pré et nouveaux retraités» qui souhaitent rejoindre le Club, sont cordialement invités à venir se faire inscrire ces mardis, et participer aux diverses manifestations. Vous serez les bienvenus.

Etat civil

// Mariages

MONTALON Pierre-Yves et ROUSSEAU Fanny..... 23/04/2011
GUITARD Claude et POZIN Catherine 28/05/2011
ZACHER Denis et DUPRÉ Emilie..... 18/06/2011
MICHEL Jérôme et JIMENEZ Y VILLEGAS Hélène..... 18/06/2011
SONNIER Dominique et REYMOND Christine..... 09/07/2011
MURAT Mathieu et BELHADI Raïssa..... 23/07/2011
AMIROUCHE DUFROID-REYNAUD
Karim et MONTAGNE Séverine 30/07/2011
DIELEN Franck et VALLA Clémence..... 10/09/2011

// Parrainages Républicains

SIGNORINO Alycia et SIGNORINO Timéo..... 21/05/2011
BETTAN Maëline..... 11/06/2011
MONTAGNE Louise..... 23/07/2011
PAYS Clémence..... 13/08/2011
BAYLE--BOUBKARI Louisa..... 29/10/2011

// Décès

CHEVROL Paul Marcel Pierre..... 06/01/2011
BRIT Pierre Marius..... 12/01/2011
CHEVAL épouse MARTIN Léa Marie Victoria..... 01/02/2011
BECHERAS Suzanne Georgette..... 02/02/2011
GERET veuve PEALLAT Simone Louise Germaine..... 04/02/2011
JEROSME veuve BENHAYOUN
Georgette Joséphine Gabrielle..... 17/02/2011
GODARD veuve CHABENAT Marguerite Gabrielle..... 11/03/2011
ROCHET André Marius Emmanuel..... 02/04/2011
SAUVAGEON Jean-Claude..... 08/04/2011
COTTE veuve CHEVAL Marie Jeanne Marcelle..... 27/04/2011
CARRE veuve FOUREL Fernande Gabrielle..... 18/05/2011
CATY épouse FRACHON Josiane Jeanine 18/05/2011
VICTOURON épouse FOREL Elise Maria 22/05/2011
GINIER veuve PONSONNET Suzanne Laurence Marie..... 25/05/2011
ROBIN veuve OGIER Juliette Augusta..... 13/06/2011
THUEUX Raymond Marcel Eugène..... 25/06/2011
MONTAGNE Thierry Louis Claudius..... 30/07/2011
BONNARD épouse BERNE Dany Maryse..... 24/08/2011
ROBERT Jean-Claude Georges..... 25/08/2011
MEUNIER Roger Jules Antonin..... 06/10/2011
DARGAUD Martine Denise..... 25/10/2011
CHELLE épouse PLUCHART Annick Roberte 29/10/2011
ROZIER Denise Suzanne..... 07/12/2011

// Naissances

PELARDY Anne-Julie Jessica Elodie..... 01/01/2011
AMMARENE Léna Suzy Simone..... 02/02/2011
FLAMENT BOUAJILA Seyen..... 04/02/2011
HOURS Enzo..... 03/03/2011
PAYS Clémence Romane Alice..... 04/03/2011
PASCAL Evan Julien..... 26/03/2011
MACIA Malone Patrick Georges..... 19/05/2011
DAUJEAN Elise Suzanne Jeanne..... 19/05/2011
BAYLE Killian 23/05/2011
OGIER Jade Juliette Lucie..... 26/05/2011
BARNASSON Evan François..... 27/05/2011
MESONA Maëlys Laurine .....
12/06/2011
DEHAESE Gabriel Gilbert Jean-Michel 14/06/2011
SUCCOJA Axel Jean Claude Pierre..... 25/06/2011
BOLUDA Enrique Jean-Charles..... 01/07/2011
RULLIERE Andréa Jacqueline Françoise 23/07/2011
PEPIN Niels Max..... 28/07/2011
CHARROIN Lucie..... 25/08/2011
JOUBERT Léo Denis 09/09/2011
CHEVALIER Isalys Mélina Eugénie 12/10/2011
MONTAGNE Mily Elvine..... 20/10/2011
MAUME Elisa Lucie Marion..... 20/10/2011
ROBERT Apolline..... 27/11/2011
JUNIQUE Antonin Stéphane Jean..... 13/12/2011

Infos Pratiques

// Numéros utiles

Gendarmerie 04 75 23 08 23
Pompiers 18
SAMU 15
Allo service public : 39 39
Centre anti-poison : 01.40.05.48.48
SOS Médecin : 3624

Ecoles :

- Pablo Picasso (maternelle publique) : 04.75.03.20.95
- Jacques Prévert (primaire publique) : 04.75.03.95.69
- Ste-Marie (maternelle et primaire privée) : 04.75.03.22.85

Assistance sociale :

- Centre médico-social de St-Vallier : 04.75.23.21.55
- CCAS (centre communal d'action sociale) : sur RDV à l'accueil de la mairie

// Tickets cantine

Prix des tickets de cantine (par carnets de 10 tickets) :

- Maternelle : 2,85 € par repas
- Primaire : 3,00 € par repas

Lac des Vernets

St Uze - St Barthélemy de Vals

HORAIRES

du 1er mai au 15 septembre
de 10h00 à 22h00

TARIFS

Tarif unique de 2 €/personne,
dernière heure payante 18-19h : 1€
8€ les 5 entrées

St Uze - St Barthélemy de Vals